

VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Convoqués le :  
19/04/2023

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés** : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

**Etaient absents** :

**Absents ayant donné pouvoir** :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

**Secrétaire de séance** : Madame Annick CAULIER

=====

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230425-2023-24-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

Affichage : 27/04/2023

**POINT 2023-24- Tarification mercredis éducatifs et accueil de loisirs pour les enfants en maternelle et en primaire 2023/2024 :**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu la délibération n°2023-22 précisant la modification des tranches de quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la tarification des mercredis éducatifs 2023-2024 et des accueils de loisirs (petites et grandes vacances), comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 :

**1. Tarifs mercredis éducatifs**

MATERNELLE	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin / 7h30-9h	3,11	3,04	2,73	2,17	4,66	4,57	4,10	3,26
Journée / 9h-16h30	12,88	12,62	11,34	9,02	19,32	18,94	17,01	13,53
Après-midi / 13h30-16h30	5,15	5,05	4,53	3,61	7,73	7,57	6,80	5,41
Soir / 16h30-18h30	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28

ELEMENTAIRE	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin / 7h30-9h	2,20	2,16	1,94	1,54	3,30	3,24	2,91	2,31
Journée / 9h-16h30	10,72	10,51	9,43	7,50	16,08	15,76	14,15	11,26
Après-midi / 13h30-16h30	4,29	4,21	3,78	3,01	6,44	6,31	5,67	4,51
Soir / 16h30-18h30	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31

## 2. Tarifs des accueils de loisirs (petites et grandes vacances)

MATERNELLE	Mouloinois				Non Mouloinois				
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
Tarifs et QF en euros									
Tarifs à la séance	Matin / 7h30-9h	3,11	3,04	2,73	2,17	4,66	4,57	4,10	3,26
	Soir / 16h30-18h30	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28

Tarifs à la semaine (5 jours)	Journée sans stage 9h-16h30	64,39	63,10	56,66	45,07	96,58	94,65	84,99	67,61
	Journée AVEC stage 9h-16h30	79,69	78,09	70,12	55,78	119,53	117,14	105,19	83,67

Tarifs à la semaine (4 jours)	Journée sans stage 9h-16h30	51,53	50,50	45,35	36,07	77,30	75,75	68,02	54,11
	Journée AVEC stage 9h-16h30	76,63	75,09	67,43	53,64	114,94	112,64	101,15	80,46

ELEMENTAIRE	Mouloinois				Non Mouloinois				
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
Tarifs et QF en euros									
Tarifs à la séance	Matin / 7h30-9h	2,20	2,16	1,94	1,54	3,30	3,24	2,91	2,31
	Soir / 16h30-18h30	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31

Tarifs à la semaine (5 jours)	Journée sans stage 9h-16h30	53,58	52,51	47,15	37,51	80,37	78,76	70,73	56,26
	Journée AVEC stage 9h-16h30	68,88	67,50	60,61	48,22	103,32	101,25	90,92	72,32

Tarifs à la semaine (4 jours)	Journée sans stage 9h-16h30	42,86	42,01	37,72	30,00	64,30	63,01	56,58	45,01
	Journée AVEC stage 9h-16h30	55,10	54,00	48,49	38,57	82,66	81,00	72,74	57,86

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

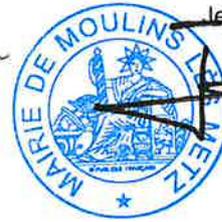
**DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le quotient familial mensuel calculé en euros, à l'exception des repas de régime.

**CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 25/04/23

Le secrétaire de séance,  
Annick CAULIER



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

